



**9, 10 et 11 août 2024**

## **Règlements pour les artistes-peintres**

### **1. Inscription :**

Fournir : lettre d'intérêt, formulaire, 5 photos d'œuvres récentes, démarche artistique **avant le 31 janvier 2024.**

**Note : Les anciens présidents et les peintres qui en sont à leur 2<sup>e</sup> année de participation n'ont pas à fournir de documents autres que le formulaire d'inscription. Ce dernier peut être envoyé par la poste ou par courriel.**

La démarche artistique (ce qui vous motive à faire de la peinture, les influences, etc.) est un complément aux autres documents et ne doit pas répéter le contenu du cv. ou de la biographie.

### **2. Sélection :**

Les candidatures des anciens présidents artistiques sont acceptées automatiquement. Les candidatures retenues pour une première fois à la sélection de l'année précédente sont acceptées pour une deuxième année consécutive.

La variété des sujets et des techniques utilisées sont prises en considération par le comité de sélection. La décision du comité est confidentielle et sans appel. Le comité organisateur se réserve le droit de ne pas retenir une candidature pour cause de comportements non-éthiques.

Chaque artiste reçoit une réponse personnelle vers la fin du mois de février. Dans les 30 jours suivants la réponse du comité, l'artiste choisi devra payer la totalité des frais d'inscriptions tel qu'indiqué sur son formulaire d'inscription.

### **3. Mini toile :**

Chaque artiste qui confirme sa présence s'engage à remettre à l'organisation du Rendez-vous des peintres une toile d'un format 8 po X 10 po au moment de l'accueil le vendredi matin. Cette œuvre doit être récente et représenter la signature artistique du peintre. Elle sera mise en vente pendant l'événement par le comité organisateur comme source d'autofinancement au Rendez-vous des peintres. Le prix est fixé par la présidence artistique et le comité organisateur.

## **Règlements pour les artistes-peintres (suite)**

### **4. Accueil :**

Les peintres doivent se présenter le vendredi matin au Gymnase de l'École de Sainte-Flore, 3351 rue Réjane-Sanschagrin. L'heure sera à préciser au moment opportun.

### **5. Horaire :**

Les artistes doivent être à l'œuvre devant le public pendant les heures d'ouverture suivantes :

Vendredi 13h00 à 17h00

Samedi 10h00 à 17h00

Dimanche : 10h00 à 16h00 **À moins d'avis contraire, aucun chapiteau ne peut être démonté avant 16h.**

### **6. Emplacement et aménagement :**

Les œuvres doivent être exposées uniquement à l'intérieur des limites de l'abri.

Option A : Chaque artiste qui fournit son abri en est responsable entièrement et doit respecter les directives d'emplacement.

Option B : Abri loué, l'organisation s'occupe de l'installation.

### **7. Affichage et publicité :**

L'identification des artistes sur les sites de création est sous la responsabilité de l'organisation. Toute publicité non autorisée est interdite.

### **8. Ventes autorisées :**

Seules les œuvres de l'artiste et les produits dérivés (cartes de souhaits, signets, reproductions de toiles sur canevas) sont autorisés. La vente de produits artisanaux ou autres est interdite.

### **9. Exposition à l'église:**

Les artistes doivent exposer une œuvre d'une dimension maximale de 30 po. de largeur X 60 po. de hauteur ou deux œuvres d'un maximum de 30 po. de largeur X 30 po. de hauteur. Les œuvres peuvent être encadrées ou non.

Les œuvres exposées à l'église servent également pour le vote du public de l'activité COUP DE CŒUR.

L'identification des chevalets est faite par le comité. Les cartons titrant les œuvres et indiquant le prix sont fournis par l'artiste.

Les tableaux doivent être déposés à l'église le vendredi matin. L'heure sera à préciser au moment opportun. Si une toile est vendue pendant la fin de semaine, elle doit être remplacée par l'artiste.

Système d'accrochage : tous les tableaux doivent être munis d'un système prévu par l'artiste; l'organisation fournit les crochets à l'église seulement.

### **Pour informations :**

Téléphone : 819-537-1407

Courriel : [info@rendezvousdespeintres.ca](mailto:info@rendezvousdespeintres.ca)

Facebook: [steflore rendezvousdespeintres](https://www.facebook.com/steflore rendezvousdespeintres)

Site web: [www.rendezvousdespeintres.ca](http://www.rendezvousdespeintres.ca)